

CONTRAT DE LOCATION DES GITES – LA MAISON DES GRANDS BAMBOUS

L'Angoumois – L'Aunis – Le Saintonge ⁽¹⁾

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous proposer la réservation de notre gîte selon les conditions décrites dans ce document.

Espérant que cette proposition retiendra votre attention, je vous adresse mes sincères salutations.

Valérie Niay

La Maison des Grands Bambous

15 Rue du Puits – 17160 LOUZIGNAC

Tel : **09.77.03.74.80 – 06.59.01.50.22**

Mail : **maisondesgrandsbambous@gmail.com**

Coordonnées des locataires :

Mme et Mr

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Tel Domicile/Portable :

Email :

Composition des locataires :

.... personnes dont : adultes
..... enfants de 2 à 17 ans
..... enfants de 0 à 2 ans

Caractéristiques des gîtes :

Les gîtes sont situés au 15 Rue du Puits à Louzignac (17160). Leur capacité de recevoir est de 4 ou 6 personnes maximum.

Maisonnette avec son entrée, dotée au rez de chaussée d'un salon avec TV + chromecast (utilisation de votre compte), d'un coin repas et d'une cuisine aménagée et équipée ; à l'étage 2 chambres avec leur salle d'eau et WC, d'une terrasse privative, d'un jardin partagé et d'un wifi gratuit.

Service de location proposée :

Forfait ménage : **80 €**

Kit bébé (lit parapluie avec matelas et drap housse, chaise haute, table à langer est de : **12 €** par jour.

Animaux domestiques : **10 €/jour/animal**. Les animaux domestiques sont acceptés mais devront être tenus en laisse dans le Domaine. On vous propose l'espace du Verger pour le ou les promener mais il vous sera néanmoins demander de ramasser leurs déjections :

Locations de vélo : **10 €/adultes** et **7,50 €/enfant** par jour.

Peignoirs : **7,50 € /jour**

Drive : **10 €** si commande faite à Matha

Petit déjeuner pour les nuitées : **12 €/personne/jour**

A noter :

Taxe de séjour à partir de 18 ans est de : **1,87 €** par jour/personne

Les propriétaires doivent être informés de l'éventuel accès au gîte et à la piscine de personnes tierces (1 taxe de séjour de + 18 ans et 1 forfait journalier vous sera facturé avec accès piscine) Forfait Journalier est de : **45 €** par jour/personne

Durée du séjour (ne peut excéder plus de 90 jours) :

Du : **2025** à partir de 16h00 (plus tard prévenir la propriétaire) au **2025** avant 10h00

Prix du séjour : € (la location) + € (taxe de séjour) soit un total de €

Est compris le linge de lit (lits faits à votre arrivée), serviettes de toilette, draps de bain pour la piscine et le jacuzzi et également le petit déjeuner le lendemain de votre arrivée (**pour les réservations d'une semaine minimum**).

Dépôt de garantie ou caution à l'arrivée : 450 € par gîte (par chèque non encaissé)

Cette location prendra effet si nous recevons

⇒ Un exemplaire du présent contrat daté, signé et à renvoyer soit par mail ou par courrier postal (le second exemplaire est à conserver par vos soins)

⇒ Un acompte de 30 % = € à régler par chèque ou par virement bancaire (un RIB vous sera joint)

⇒ Le solde d'un montant de € est à nous régler à l'arrivée dans le gîte.

⇒ **Une copie d'ATTESTATION ASSURANCE VILLEGIATURE est OBLIGATOIRE et sera demandée à votre arrivée.**

La validité de la réservation sera effective après réception de l'acompte et du contrat signé.

Je soussigné M déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso du présent document.

A Louzignac,

A le
Le locataire (Signature et mention "lu et approuvé")

X

Mme NIAY Valérie

La Maison des Grands Bambous

(1) Entourer le nom du gîte loué

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Article 1 - Ce contrat concerne la location d'un ou plusieurs gîtes (La Maison des Grands Bambous – 15 Rue du Puits 17160 LOUZIGNAC). Il s'agit d'une petite maison rénovée dotée de deux chambres, 2 salles d'eau avec WC, 1 cuisine aménagée et équipée, 1 terrasse avec jardin partagé.

Article 2 - durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée et ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 - conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire l'acompte indiqué au recto ainsi qu'un exemplaire du contrat signé. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte **ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.**

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 4 - annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée au propriétaire avec accusé de réception.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux :
- annulation entre le 5^{ème} jour et le jour d'arrivée initialement prévue au contrat : il ne sera procédé à aucun remboursement et le propriétaire peut disposer de son gîte

b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

c) si en cas de nouveau confinement ou de fermeture des frontières, nous vous donneront le choix entre le report ou le remboursement de votre séjour.
Hors confinement, si vous souhaitez malgré tout annuler votre séjour, les conditions générales de vente signées lors de la finalisation de votre contrat, s'appliqueront

Article 5 - annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées par avance.

Article 6 - arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé dans le créneau horaire mentionné sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 7 - règlement du solde : Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

Article 8 - état des lieux : L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être rendu comme tel. Le nettoyage des locaux en usage normal est à la charge du locataire. **En cas d'usage anormal des locaux, ou de salissure exceptionnelle, le montant des frais de ménage seront facturés au locataire à raison de 80 € qui seront retenus du dépôt de garantie**

Article 9 – inventaire : une fiche détaillée avec le détail de tous les équipements du gîte vous sera donnée à votre arrivée et il vous sera demandé de la signer et de la remettre au propriétaire le lendemain de votre arrivée.

Article 10 - dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du présent contrat est demandé par le propriétaire. Ce dépôt de garantie est destiné aux éventuels dommages locatifs.

Sont compris comme dommage locatifs, tous dommages, dégradations du logement, ainsi que les dommages, perte ou vols causés aux biens mobiliers garnissant l'hébergement, pendant la période de location.

Le dépôt de garantie sera renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas 15 jours.

Article 11 - utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Aucune fête sera autorisée pour le bien être des autres locataires vacanciers.

Article 12 - capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité de personnes déclarées lors de la réservation. Si le nombre de locataires dépasse la dites capacité, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires si le propriétaire n'a pas été informé et donné son accord. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 13 - animaux : Les animaux domestiques doivent être **tenus en laisse dans le Domaine** et il est demandé de ramasser les déjections de l'animal. Il est à noter par ailleurs que si le ou les animaux domestiques détériorent les lieux, le montant des dommages sera retenu sur le dépôt de garantie.

Article 14 – La piscine : Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagné(e)s d'un adulte tout le temps. Bien fermer le portail. Interdiction de courir dans l'espace piscine. Pas de boisson, ni nourriture autour de la piscine, un espace y est dédié. **L'espace piscine est sous votre surveillance. Nous ne sommes en aucun cas tenu responsable d'un quelconque accident ou vol.**

Le jacuzzi : interdit aux enfants de moins de 10 ans. De 10 ans à 16 ans, les enfants doivent être accompagné(e)s d'un adulte

Article 15 - assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré. **Une ATTESTATION ASSURANCE VILLEGIATURE est OBLIGATOIRE et lui sera demandée à l'arrivée du séjour.**

Article 16 - paiement des charges : Les charges d'eau et d'électricité sont comprises dans le prix de location, pour un usage normal. En cas d'utilisation anormale de l'eau et de l'électricité, les charges pourront être refacturées au locataire.

Article 17 - litiges : Toute réclamation relative à la location sera traitée par le Tribunal compétent.